

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2009/001390**
n°de gestion : **2002D02533**
n°SIREN : **398 384 198 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 20/01/2009 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

**"RSM CCI CONSEILS" COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE DE
CONTROLE D'INFORMATION ET DE CONSEILS** société d'exercice libéral par actions
simplifiée

2 bis rue de la Tête D'or 69006 Lyon -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal du conseil d'administration (2 exemplaires)
procès-verbal d'assemblée générale ordinaire (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

Fait à Lyon, le 20/01/2009

« RSM CCI CONSEILS »

**COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE,
DE CONTROLE, D'INFORMATION ET DE CONSEILS**

**Société d'Exercice Libérale par Actions simplifiée
Au capital de 1.973.440 €
Siège social : 2 bis, Rue Tête d'Or – 69006 LYON**

398 384 198 RCS LYON

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 JUIN 2008**

L'an Deux Mille huit,
Le 10 juin, à 17 heures 30,

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du même jour, les administrateurs se sont réunis en Conseil, 2 bis, Rue Tête d'Or 69006 LYON, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents ou représentés :

Monsieur Pierre-Michel MONNERET
Monsieur Marcel LAROSE
Monsieur François de BUSTAMANTE
Monsieur Jean-Louis FOUBERT
Monsieur Jean-Pierre HORTEUR
Monsieur Jean-Marc PENNEQUIN
Monsieur Jean-Yves PERROT
Monsieur Michel PITIOT
Monsieur Jean-Michel REY
Monsieur Alain ROUX
Monsieur Albert SERVAN
Monsieur Alain GRILLE

Mademoiselle Julie TIMOTEO et Monsieur Houssam HAMZE délégués du Comité d'entreprise, régulièrement convoqués, sont absents.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Pierre-Michel MONNERET préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Marcel LAROSE
remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Renouvellement du mandat des Directeurs Généraux

- Questions diverses.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES DIRECTEURS GENERAUX

Par dérogation aux dispositions statutaires le mandat de Directeur Général de Monsieur Marcel LAROSE est renouvelé jusqu'au 31 décembre 2008, date à laquelle il prendra fin de plein droit. Monsieur Marcel LAROSE faisant valoir ses droits à la retraite à compter de cette date.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Pour Extrait Certifié conforme
Le Président
M. Pierre-Michel MONNERET



"RSM CCI CONSEILS"

**COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE,
DE CONTRÔLE, D'INFORMATION ET DE CONSEILS**

**Société d'Exercice Libérale par actions simplifiée
au capital de 1.973.440 €
Siège social : 2 bis, Rue Tête d'Or
69006 LYON**

398 384 198 RCS LYON

**EXTRAIT DUPROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 8 DECEMBRE 2008**

Le 8 décembre Deux Mille huit,
A 15 heures,

Les associés de la société RSM CCI CONSEILS se sont réunis en assemblée générale ordinaire, 2 bis, Rue Tête d'Or 69006 LYON, sur convocation faite par lettre simple adressée le 28 novembre 2008 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Michel MONNERET, en sa qualité de président de la société.

M. Jean-Louis FOUBERT

M. Michel PITIOT

associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Dominique HOERDT
est désignée comme secrétaire.

Monsieur Jacques CHARPIN, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué, est absent.

Les membres du Comité d'Entreprise sont absents.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou ayant donné pouvoir possèdent 123.340 actions sur les 123.340 actions composant le capital social.

En conséquence, l'assemblée générale, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés et des membres du Comité d'entreprise,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été communiqués à chaque associé huit jours au moins avant la date de la présente assemblée, le tout conformément aux dispositions des statuts.

Il indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux membres du comité d'entreprise. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

-
- Démission d'un administrateur,
 - Questions diverses.

Puis le président déclare la discussion ouverte.

Il expose à l'assemblée que Monsieur Marcel LAROSE a sollicité la liquidation de ses droits à la retraite et qu'il souhaite

mettre fin à son mandat d'administrateur.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

.Par ailleurs l'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Marcel LAROSE de ses fonctions d'administrateur à compter du 31 décembre 2008, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Pour Extrait Certifié conforme
Le Président
Pierre-Michel MONNERET

